



**PLAN DE GESTION DES RISQUES CONCERNANT LE DIAZINON ET LE  
PLAN DE SAINTE GESTION  
&  
CALENDRIER D'ABANDON GRADUEL**

Livret disponible à l'adresse: [www.ipco.ca](http://www.ipco.ca)

La Coopérative Interprovinciale Limitée  
945 Marion St. Winnipeg, MB R2J 0K7  
Phone (204) 233-3461 Fax: (204) 233-8462  
[www.ipco.ca](http://www.ipco.ca)

## PLAN DE GESTION DES RISQUES CONCERNANT LE DIAZINON

Au 31 Décembre 2013, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) exige la mise en œuvre du Plan de gestion des risques diazinon (note de réévaluation, REV2013-01). L'objectif est de minimiser davantage les risques sanitaires et environnementaux potentiels associés à diazinon utilisés identifiés pour l'élimination. Le plan décrit les mesures d'atténuation des risques obligatoires des mesures à mettre en œuvre et précise le calendrier d'élimination diazinon.

### Des risques sanitaires et environnementaux liés à diazinon

Une surexposition au diazinon peut se produire par contact, ingestion et l'action de vapeur. Les symptômes peuvent inclure Maux de tête, vertiges, vue brouillée, nervosité, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, gêne thoracique, transpiration, myosis, larmolement, salivation et autres sécrétions respiratoires excessives, vomissements, cyanose, œdème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte de contrôle du sphincter et perte des réflexes.

Le diazinon libérés dans l'environnement peut être trouvé dans le sol, les eaux de surface, de l'air et de la pluie. Il se volatilise à partir de surfaces humides et de l'eau, atteint les eaux de surface facilement et peut être un sujet de préoccupation pour la contamination des eaux souterraines. Applications de diazinon en granulés présentent un risque élevé pour les oiseaux et les mammifères sauvages. Les applications foliaires de diazinon sont un sujet de préoccupation pour les pollinisateurs, les oiseaux et les petits mammifères sauvages herbivores, les invertébrés aquatiques, les amphibiens et les poissons.

### Mesures d'atténuation des risques

Ces mesures visent à réduire davantage les risques sanitaires et environnementaux découlant de l'exposition au diazinon.

De plus amples détails sur les mesures d'atténuation des risques obligatoires (équipement de protection individuelle nécessaire pour chaque usage, délais de sécurité et les zones tampons exigées par la méthode d'application et de la culture) peuvent être trouvés sur la page web de la personne inscrite. Le lien vers la page déclarant peut être trouvé sur l'autocollant sur chaque carton du produit.

Signes d'affichage obligatoire d'être placés autour des zones traitées avec le diazinon sont disponibles au point de vente ou peuvent être obtenues directement à partir du déclarant.

Exigences particulières relatives à chaque produit en particulier dans le cadre du Plan de gestion des risques de diazinon peuvent être trouvées sur les étiquettes des produits correspondants. Afin de protéger la santé humaine et l'environnement de ces directions doivent être suivies par la loi. Toutes les étiquettes de produits ont été mises à jour en conséquence.

**Le diazinon calendrier d'élimination - Éliminer progressivement les dates de pulvérisation pneumatique, les applications foliaires et granulaire, par culture spécifique au Diazinon 50 EC**

Date de fin d'utilisation	Cultures
31 décembre 2013	Abricot, pêche, prune et prune à pruneaux
31 décembre 2016	Applications foliaires : cerise, pomme, mûre, carotte, canneberge, gadelle, groseille, mûre de Logan, oignon (à bulbe et oignon vert), panais, poire, framboise, rutabaga, fraise et navet

### Changements dans les pratiques d'application actuelles (spécifique au Diazinon 50 EC)

La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2013:

- L'utilisation de pulvérisateurs atomiseurs comme une méthode d'application de la canneberge et de fraise interdite où l'utilisation de pulvérisateurs est considérée comme une alternative efficace et réalisable.
- L'utilisation de pulvérisateurs à main comme une méthode d'application sur les fruits de l'arbre est interdit lorsque l'utilisation de pulvérisateurs est jugée plus efficace. Applications localisées à l'aide de pulvérisateurs portatifs seront toujours autorisés dans la limite d'un montant maximal de 500 m<sup>2</sup> par jour.
- Utilisation de chimigation est la méthode préférée de la demande de canneberges où l'équipement / infrastructure appropriée existe. Réduction des risques d'exposition sont attendus pour les applicateurs pendant chimigation, si les risques pour mélangeurs / chargeurs ne sont pas susceptibles d'être affectés.
- Zones tampons mises à jour sont nécessaires pour les applications jet porté sur les fruits à noyaux, les pommiers et les poiriers. Nouvelles zones tampons supplémentaires sont également nécessaires pour les cultures figurant sur l'étiquette du produit.

## INTRODUCTION

L'insecticide diazinon chimique a récemment subi une réévaluation résultant dans le développement d'un plan de gestion des risques de diazinon par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), une branche de Santé Canada. Dans le cadre de ce plan de gestion des risques, un plan de gestion des produits diazinon inscrit parrainé doit être mis en œuvre en date du **31 Décembre 2013**. L'objectif global du plan de gestion des risques est de minimiser les risques environnementaux liés à l'utilisation de produits contenant du diazinon au cours de la période d'élimination du potentiel pour la santé et l'. Les objectifs spécifiques du plan de gestion sont les suivants:

- ❖ sensibiliser le public aux risques potentiels de l'utilisation de diazinon et symptômes de surexposition;
- ❖ souligner et de promouvoir l'importance de se conformer aux exigences de l'étiquette du produit et des calendriers d'élimination progressive et
- ❖ adopter des mesures supplémentaires de gestion des risques, si nécessaire.

Le plan de gestion des risques présentés dans les pages suivantes le détail des mesures qui incluent la gestion spécifique des parasites et des pratiques agronomiques et des modifications aux conditions d'utilisation des produits que l'on peut raisonnablement s'attendre à réduire davantage la santé et les expositions environnementales.

Il est important de noter que les informations décrites ici ne s'appliquent spécifiquement à IPCO Diazinon 50 EC et peut ou peut ne pas coïncider avec des produits similaires disponibles sur le marché

Si vous avez des commentaires ou des questions, ou si vous souhaitez des informations supplémentaires, s'il vous plaît contactez-nous au (204) 233-3461 ou [ipco@ipco.ca](mailto:ipco@ipco.ca)

## CALENDRIER ÉLIMINATION

Le plan de gestion du risque comprend un calendrier d'élimination pour les utilisations du diazinon identifiés pour la phase-out. Bien que le plan de gestion des risques identifie des exigences supplémentaires visant à réduire davantage les risques d'exposition au cours de la période de retrait progressif, l'adoption de ces mesures ne dispense pas les utilisations d'éventuelle élimination tel que requis par la décision de réévaluation.

### CALENDRIER D'ABANDON GRADUEL

Utilisations du diazinon identifiés pour la phase-out sont regroupées selon deux calendriers basés sur les défis attendus impliqués dans la transition vers des mesures de lutte contre les ravageurs. Phase-out auront lieu selon le calendrier suivant:

**Tableau 1 - Utilisations du Diazinon 50 EC Identifié pour élimination**

Méthode d'application	Date de fin d'utilisation	Cultures
Pulvérisation foliaire (pulvérisateur à jet porté, pulvérisateur agricole, nébulisateur, pulvérisateur manuel)	31 décembre 2013	abricot, pêche, prune et prune à pruneaux
	31 décembre 2016	Pomme, mûre, carotte, cerise, canneberge, gadelle, groseille, mûre de Logan, oignon (à bulbe et oignon vert), panais, poire, framboise, rutabaga, fraise et navet

## **RETRAIT DE L'UTILISATION DU NÉBULISATEUR ET DU PULVÉRISATEUR MANUEL COMME MÉTHODES D'APPLICATION POUR DES CULTURES PARTICULIÈRES**

Les méthodes d'application utilisant un nébulisateur entraînent généralement des doses plus élevées d'application hors cible et de dérive que les autres méthodes d'application au moyen d'un pulvérisateur agricole. Il est possible de réduire les expositions des travailleurs et de l'environnement en limitant ces dérives et ces applications hors cible. De la même manière, l'utilisation de pulvérisateurs manuels entraîne généralement une exposition plus importante des travailleurs que les autres pulvérisateurs agricoles.

Par conséquent, à compter du **31 décembre 2013**, en vertu du présent plan de gestion des risques, les étiquettes de produit devront être modifiées afin d'interdire précisément les nébulisateurs comme méthode d'application lorsque l'application de diazinon à l'aide de pulvérisateurs agricoles est jugée efficace et faisable à grande échelle (utilisation sur les canneberges et les fraises).

Des modifications d'étiquette visant à limiter en particulier l'utilisation des pulvérisateurs manuels comme méthode d'application seront également requises pour les cultures où les applications à l'aide de pulvérisateurs agricoles sont généralement adaptées aux problèmes posés par les organismes nuisibles. Les applications localisées à l'aide de pulvérisateurs manuels seront toujours autorisées, mais les étiquettes seront mises à jour de manière à limiter en particulier les applications manuelles localisées à un maximum de 500 m<sup>2</sup> par jour.

**Tableau 2 – Interdictions concernant la méthode d'application, par culture**

<b>Méthode d'application</b>	<b>Cultures particulières pour lesquelles la méthode d'application sera interdite</b>
Nébulisateur*	Canneberge, fraise
Pulvérisateur manuel (pour les applications > 500 m <sup>2</sup> par jour) **	fruit de verger

\* Les applications à l'aide d'un nébulisateur seraient remplacées par un pulvérisateur agricole.

\*\* Les applications manuelles > 500 m<sup>2</sup> seraient remplacées par un pulvérisateur à jet porté.

## **HOMOLOGUÉE REMPLACEMENT APPLICATION PAR MOUILLAGE DU SOL POUR LA MOUCHE DES RACINES DANS LES OIGNONS ET LES NAVETS/RUTABAGAS**

Le plan de gestion des risques de diazinon exige le retrait des applications granulaires pour contrôler la mouche de l'oignon et navet/rutabaga où les formulations de produits liquides existants sont disponibles. IPCO Diazinon 50 EC homologués pour une application par mouillage du sol afin de lutter contre la mouche des racines dans les oignons et les navets ou les rutabagas.

### **CHIMIGATION POUR LES CANNEBERGES**

Chimigation est la pratique de l'application de produits agrochimiques (par exemple l'azote, le phosphore, pesticides, etc.) sur les terres cultivées en utilisant un système d'irrigation pour distribuer à la fois l'eau et chimique. Bien que n'étant pas actuellement une méthode d'application recommandée pour les canneberges, ce plan de gestion des risques va ajouter chimigation comme une méthode d'application en date du 31 Décembre 2013. À cette date, les étiquettes auront été modifiées pour préciser que l'application par chimigation est la méthode d'application préférée lorsque l'utilisateur dispose de l'équipement et de l'infrastructure appropriés. Les étiquettes continueront d'autoriser les applications au moyen d'un pulvérisateur foliaire/agricole si l'utilisateur ne dispose pas de l'équipement et de l'infrastructure appropriés pour l'application par chimigation.

Le recours à la chimigation pour l'application du diazinon sur les canneberges pourrait réduire l'exposition des travailleurs étant donné que les spécialistes de l'application des produits n'ont pas besoin d'être à proximité de l'appareil d'application pendant l'application. Il est également possible de rincer l'appareil avec de l'eau d'irrigation à la fin du cycle de chimigation, ce qui réduit le potentiel d'exposition à un appareil contaminé. Cette mesure devrait réduire les risques pour les spécialistes de l'application des produits, mais pas pour les préposés au mélange ou au chargement. Le diazinon se volatilise peu des plans d'eau. Par conséquent, la chimigation ne devrait pas entraîner d'augmentation de la dérive ou de l'exposition occasionnelle.

## **L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE REQUIS POUR APPLICATION**

CAUTION: IPCO Diazinon 50 EC est nocif s'il est inhalé ou absorbé par la peau. Afin de prévenir l'exposition:

- porter un respirateur approuvé lors de la manipulation de grandes quantités
- éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- éviter le brouillard de la respiration, de la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- laver soigneusement après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.

Toujours maintenir l'équipement de protection individuelle suivant immédiatement disponible pour une utilisation en cas d'urgence (un paquet déchiré, déversement ou une panne de l'équipement): combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH.

### **L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE REQUIS PAR APPLICATION**

1. Les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser un système de chargement à transfert mécanique fermé pour les produits liquides. Les préposés au mélange et au chargement doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. S'il n'y a pas de système de chargement fermé, les préposés au mélange et au chargement doivent porter:
  - i. une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long,
  - ii. des gants résistant aux produits chimiques,
  - iii. des chaussures résistant aux produits chimiques et un
  - iv. respirateur approuvé par le NIOSH.
2. **Les préposés à l'application qui utilisent:**
  - a. Des pulvérisateurs manuels, y compris des pinceaux, doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, un casque de protection (si la pulvérisation est dirigée dans les airs), des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur approuvé par le NIOSH.
  - b. ***Une rampe d'aspersion ou un pulvérisateur pneumatique*** avec une cabine fermée doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent porter des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils sortent de la cabine pour procéder à des activités de nettoyage et de réparation. Si leur pulvérisateur pneumatique n'est pas muni d'une cabine fermée, les préposés à l'application doivent porter:
    - i. une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long;
    - ii. un couvre-chef résistant aux produits chimiques;
    - iii. un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH;
    - iv. des chaussures et chaussettes résistant aux produits chimiques;
    - v. des gants résistant aux produits chimiques.

## MIS À JOUR ET COMPLÉMENTAIRES ZONES TAMPONS

Le plan de gestion des risques concernant le diazinon a été décidé de créer des zones tampons supplémentaires pour les applications de diazinon avec un pulvérisateur à jet porté sur les pommiers, les poiriers et les fruits à noyau. Nouvelles zones tampons supplémentaires sont également nécessaires pour les cultures figurant sur l'étiquette du produit. Au 31 Décembre 2013, ces zones tampons doivent être mis en œuvre, conformément au tableau ci-dessous.

**Tableau 3 – Zones tampons obligatoires, par méthode d'application et par culture**

Méthode d'application	Cultures		Zones tampons requises (en mètres) pour la protection de :			
			Milieux d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Carotte, oignon, panais		80	40	10	4
	Navet, rutabaga		90	45	10	5
	Gadelle, groseille		85	45	10	4
	Fraise, framboise, mûre, mûre de Logan		120	65	10	5
	Canneberge		120	120	35	20
Pulvérisateur à jet porté	Pomme, poire	Au début de la croissance	75	65	40	35
		À la fin de la croissance	65	55	30	25
	Fruits à noyau	Au début de la croissance	70	60	35	30
		À la fin de la croissance	60	50	30	20
	Framboise, mûre, mûre de Logan	Au début de la croissance	65	55	35	25
		À la fin de la croissance	55	45	25	15
	Gadelle, groseille	Au début de la croissance	60	50	25	20
		À la fin de la croissance	50	40	20	10

## DÉLAI DE SÉCURITÉ

**Tableau 4 – Délai de sécurité par culture**

Culture	Délai de sécurité (jours)
Carotte, canneberge, oignon, panais	3
Pomme, rutabaga, fruits à noyau (abricot, cerise, pêche, prune, prune à pruneau), fraise, navet	4
Poire	5
Framboise, mûre, mûre de Logan, groseille, gadelle	6

**PLAN DE GESTION DES RISQUES CONCERNANT LE DIAZINON ET LE PLAN DE SAINTE GESTION**  
**- CALENDRIER D'ABANDON GRADUEL**

Titulaire	Produit	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2013	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2014	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2016
<p>Agrium Advanced Technologies RP Inc.</p>	<p>Pro Diazinon 50 EC, No d'homologation 16518</p>	<p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2013 pour les applications foliaires sur:  Abricot  Pêche  Prune  Prune à pruneaux</p> <p>Révisées pratiques d'application:  Canneberge :  Chimigation est la méthode d'application préférée lorsque l'utilisateur dispose de l'équipement et de l'infrastructure appropriés.</p> <p>Pulvérisateur foliaire/agricole sera encore acceptable lorsque l'application de chimigation n'est pas possible.</p> <p>Canneberge et fraise: L'application de nébulisateur est strictement interdite.</p> <p>Fruit de l'arbre:  L'application de pulvérisateurs à main de plus de 500 m<sup>2</sup> par jour est strictement interdite.  Pulvérisateurs à jet porté sont permis pour des applications supérieures à 500 m<sup>2</sup> par jour.</p> <p>Se référer à l'étiquette du produit.</p> <p>Risque Mesures d'atténuation additionnelles:  Zones tampons  Zones tampons mises à jour sont nécessaires pour les applications à jet porté sur:  Pommiers  Arbres de Noël  Poiriers  Fruit à noyau</p> <p>Zones tampons supplémentaires/Nouvelle pour toutes les autres cultures sont nécessaires.</p> <p>Se référer à l'étiquette du produit.</p> <p>Équipement de protection individuelle (EPI)  Suivez exigences EPI selon étiquette révisée.</p> <p>Délai de sécurité (DS)  Suivez DS requis selon étiquette révisée.</p>		<p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2016 pour les applications foliaires sur:  Cerise  Pomme  Mûre  Carotte  Arbre de Noël  Canneberge  Groseille  Gadelle  Mûre de Logan  Oignon (à bulbe et oignon vert)  Panais  Poire  Radis  Framboise  Rutabaga  Fraise  Navet</p>



**Interprovincial Cooperative Limited**  
**La Coopérative Interprovinciale Limitée**

Titulaire	Produit	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2013	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2014	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2016
La Coopérative Interprovinciale Limitée	Diazinon 50 EC Insecticide, No d'homologation 27538	<p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2013 pour les applications foliaires sur: Abricot Pêche Prune Prune à pruneaux</p> <p>Révisées pratiques d'application: Canneberge: Chimigation est la méthode d'application préférée lorsque l'utilisateur dispose de l'équipement et de l'infrastructure appropriés</p> <p>Pulvérisateur foliaire/agricole sera encore acceptable lorsque l'application de chimigation n'est pas possible.</p> <p>Canneberge et fraise: L'application de nébulisateur est strictement interdite.</p> <p>Fruit de l'arbre: L'application de pulvérisateurs à main de plus de 500 m<sup>2</sup> par jour est strictement interdite. Pulvérisateurs à jet porté sont permis pour des applications supérieures à 500 m<sup>2</sup> par jour.</p> <p>Se référer à l'étiquette du produit.</p> <p>Risque Mesures d'atténuation additionnelles: Zones tampons Zones tampons mises à jour sont nécessaires pour les applications à jet porté sur: Pommiers Poiriers Fruit à noyau</p> <p>Zones tampons supplémentaires/Nouvelle pour toutes les autres cultures sont nécessaires.</p> <p>Se référer à l'étiquette du produit.</p> <p>Équipement de protection individuelle (EPI) Suivez exigences EPI selon étiquette révisée.</p> <p>Délai de sécurité (DS) Suivez DS requis selon étiquette révisée.</p>		<p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2016 pour les applications foliaires sur: Cerise Pomme Mûre Carotte Canneberge Groseille Gadelle Mûre de Logan Oignon (à bulbe et oignon vert) Panais Poire Framboise Rutabaga Fraise Navet</p>





**Interprovincial Cooperative Limited**  
**La Coopérative Interprovinciale Limitée**

Titulaire	Produit	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2013	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2014	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2016
Makhteshim Agan of North America Inc.	Diazol 50 EC, No d'homologation 15921	<p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2013 pour les applications foliaires sur: Abricot Pêche Prune</p> <p>Révisées pratiques d'application: Fraise: L 'application de nébulisateur est strictement interdite. Fruit de l'arbre: L 'application de pulvérisateurs à main de plus de 500 m<sup>2</sup> par jour est strictement interdite. Pulvérisateurs à jet porté sont permis pour des applications supérieures à 500 m<sup>2</sup> par jour.</p> <p>Se référer à l'étiquette du produit.</p> <p>Risque Mesures d'atténuation additionnelles: Zones tampons Zones tampons mises à jour sont nécessaires pour les applications à jet porté sur: Pommiers Poiriers Fruit à noyau</p> <p>Zones tampons supplémentaires/Nouvelle pour toutes les autres cultures sont nécessaires.</p> <p>Se référer à l'étiquette du produit.</p> <p>Équipement de protection individuelle (EPI) Suivez exigences EPI selon étiquette révisée.</p> <p>Délai de sécurité (DS) Suivez DS requis selon étiquette révisée.</p>		<p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2016 pour les applications foliaires sur: Cerise Pomme Mûre Mûre de Logan Poire Framboise Rutabaga Fraise Navet</p>



**Interprovincial Cooperative Limited**  
**La Coopérative Interprovinciale Limitée**

Titulaire	Produit	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2013	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2014	La mise en œuvre d'ici le 31 Décembre, 2016
Loveland Products Canada Inc.	Diazinon 500 E, No d'homologation 11889	<p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2013 pour les applications foliaires sur: Abricot Pêche Prune Prune à pruneaux</p> <p>Révisées pratiques d'application: Canneberge: Chimigation est la méthode d'application préférée lorsque l'utilisateur dispose de l'équipement et de l'infrastructure appropriés</p> <p>Pulvérisateur foliaire/agricole sera encore acceptable lorsque l'application de chimigation n'est pas possible.</p> <p>Canneberge et fraise: L'application de nébulisateur est strictement interdite.</p> <p>Fruit de l'arbre: L'application de pulvérisateurs à main de plus de 500 m<sup>2</sup> par jour est strictement interdite. Pulvérisateurs à jet porté sont permis pour des applications supérieures à 500 m<sup>2</sup> par jour.</p> <p>Se référer à l'étiquette du produit.</p> <p>Risque Mesures d'atténuation additionnelles: Zones tampons Zones tampons mises à jour sont nécessaires pour les applications à jet porté sur: Pommiers Arbres de Noël Poiriers Fruit à noyau</p> <p>Zones tampons supplémentaires/Nouvelle pour toutes les autres cultures sont nécessaires.</p> <p>Se référer à l'étiquette du produit.</p> <p>Équipement de protection individuelle (EPI) Suivez exigences EPI selon étiquette révisée.</p> <p>Délai de sécurité (DS) Suivez DS requis selon étiquette révisée.</p>	<p>Révisées pratiques d'application: Application par mouillage du sol permis pendant le calendrier d'élimination jusqu'au 31 Décembre, 2016: Carotte – les asticots de la mouche de la carotte Pannais – les asticots de la mouche de la carotte Radis – la mouche des racines</p> <p>Se référer à l'étiquette du produit.</p>	<p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2016 pour les applications foliaires sur: Cerise Pomme Mûre Carotte Arbre de Noël Canneberge Groseille Gadelle Mûre de Logan Oignon (à bulbe et oignon vert) Panais Poire Radis Framboise Rutabaga Fraise Navet</p> <p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2016 pour l'application par mouillage du sol sur: Carotte – les asticots de la mouche de la carotte Pannais – les asticots de la mouche de la carotte Radis – la mouche des racines</p>



	<p>Diazinon 5G Insecticide, No d'homologation 12538</p>	<p>Risque Mesures d'atténuation additionnelles: Équipement de protection individuelle (EPI) Suivez exigences EPI selon étiquette révisée.</p> <p>Délai de sécurité (DS) Suivez DS requis selon étiquette révisée.</p>	<p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2014 pour: Carotte – les asticots de la mouche de la carotte Oignon – la mouche des racines Pannais – les asticots de la mouche de la carotte Radis – la mouche des racines Rutabaga – la mouche des racines Navet – la mouche des racines</p>	
	<p>Diazinon 50 WSP Insecticide, No d'homologation 29976</p>	<p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2013 pour les applications foliaires sur: Abricot Pêche Prune Prune à pruneaux</p> <p>Révisées pratiques d'application: Canneberge: Chimigation est la méthode d'application préférée lorsque l'utilisateur dispose de l'équipement et de l'infrastructure appropriés</p> <p>Pulvérisateur foliaire/agricole sera encore acceptable lorsque l'application de chimigation n'est pas possible.</p> <p>Canneberge et fraise: L'application de nébulisateur est strictement interdite.</p> <p>Fruit de l'arbre: L'application de pulvérisateurs à main de plus de 500 m<sup>2</sup> par jour est strictement interdite. Pulvérisateurs à jet porté sont permis pour des applications supérieures à 500 m<sup>2</sup> par jour.</p> <p>Les semis de tabac : Automatisé buée est nécessaire pour les traitements de fourmi répandus pour les domaines d'application de plus de 500 m<sup>2</sup> par jour. Se référer à l'étiquette du produit.</p>	<p>Révisées pratiques d'application: Application par mouillage du sol permis pendant le calendrier d'élimination jusqu'au 31 Décembre, 2016: Carotte – les asticots de la mouche de la carotte Pannais – les asticots de la mouche de la carotte Radis – la mouche des racines</p> <p>Se référer à l'étiquette du produit.</p>	<p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2016 pour les applications foliaires sur: Cerise Pomme Mûre Carotte Canneberge Groseille Gadelle Mûre de Logan Oignon (à bulbe et oignon vert) Panais Poire Radis Framboise Rutabaga Fraise Tabac (semis à effet de serre) Navet</p> <p>Date de fin d'utilisation est 31 Décembre, 2016 pour l'application par mouillage du sol sur: Carotte – les</p>



		<p>Risque Mesures d'atténuation additionnelles: Zones tampons Zones tampons mises à jour sont nécessaires pour les applications à jet porté sur: Pommiers Poiriers Fruit à noyau</p> <p>Zones tampons supplémentaires/Nouvelle pour toutes les autres cultures sont nécessaires.</p> <p>Se référer à l'étiquette du produit.</p> <p>Équipement de protection individuelle (EPI) Suivez exigences EPI selon étiquette révisée.</p> <p>Délai de sécurité (DS) Suivez DS requis selon étiquette révisée.</p>		<p>asticots de la mouche de la carotte Pannais – les asticots de la mouche de la carotte Radis – la mouche des racines</p>
--	--	---	--	--